

## **Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable**

---

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau et suite à une analyse des risques, l'AIEMGF effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau et sur des captages à la distribution. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

Les dernières analyses effectuées sur le réseau de distribution démontrent une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, l'AIEMGF, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. En effet, un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

Une nouvelle analyse des sources a été effectuée le lundi 11 mai pour avoir un état au plus juste de nos ressources. En attendant plusieurs sources les plus contaminées ont été sorties du réseau de distribution.

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil au 1<sup>er</sup> janvier 2020 devrait avoir pour effet un recul progressif de la contamination de l'eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans nos ressources en eau.

Nous avons un projet de connexion avec la commune de Valbroye qui est desservie par le CREB, dont les ressources sont conformes à la législation en vigueur. Si les préavis sont acceptés les travaux commenceront en 2021.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions.

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

*« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées »<sup>1</sup>.*

Nous restons bien sûr à disposition pour toute question utile. Vous trouverez également de plus amples informations dans l'argumentaire de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)<sup>2</sup>

---

1 <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

2 <https://www.aquaetgas.ch/service/20190720-members-svgw-ssige-ssiga/>